



PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Nombre de conseillers
présents : 9

Nombre de conseillers
absents : 4

Etaient présents :

M. Frédéric WISSELMANN, M. Patric KUBIAK,
Mme Sandrine GIDEMANN, M. Michel AUTHIER,
Melle Angèle GLOECKLER, Mme Christine KELLER,
Mme Angeline PRESTA, M. Pascal NOE

Etaient absents excusés :

M. Benoît BONNETETE, Mme Claudia HEYWANG,
M. Rémy LUTZ, M. Loïc ALIAGA

Assiste : Melle HUBER Céline

Monsieur Benoît BONNETETE, absent excusé, donne pouvoir à Monsieur Michel AUTHIER.
Monsieur Loïc ALIAGA, absent excusé, donne pouvoir à Monsieur Patric KUBIAK.
Monsieur Rémy LUTZ, absent excusé, donne pouvoir à Madame Sandrine GIDEMANN.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2013 / 39** **Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2013**
- 2013 / 40** **Restructuration et extension de l'école élémentaire : autorisation au Maire pour le dépôt du permis de construire**
- 2013 / 41** **Décision modificative**
- 2013 / 42** **Divers et communications**

2013 / 39

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal du 09 septembre 2013 n'appelant pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité.

2013 / 40

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : AUTORISATION
AU MAIRE POUR LE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Maire soumet à l'Assemblée les plans relatifs à la restructuration et l'extension de l'école élémentaire pour approbation et autorisation de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications du Maire
Après en avoir délibéré

APPROUVE les plans relatifs à la restructuration et l'extension de l'école élémentaire qui lui sont présentés

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

2013 / 41

DECISION MODIFICATIVE

Le Maire informe le Conseil qu'en janvier 2013, au titre de l'exercice 2012, la commune avait émis un titre d'un montant de 12.012 € au compte 7343 « Taxe sur les pylônes électriques » à la demande de la Trésorerie de Barr.

Après vérification, il s'avère que cette somme n'était pas pour la commune de Bourgheim et qu'il faut, par conséquent, l'annuler par émission d'un mandat au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ». Il y a donc lieu d'adopter une décision modificative afin de porter à cet article les crédits nécessaires pour l'émission du mandat.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-11

VU le budget primitif pour l'exercice 2013

Après délibération

ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Article 022 « Dépenses imprévues »	- 6.012,00 €	
Article 61523 « Entretien voies et réseaux »	- 6.000,00 €	
Article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »	+ 12.012,00 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIVERS ET COMMUNICATIONS

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire informe le Conseil avoir négocié avec FONDASOL pour la réalisation des travaux de sondages et reconnaissances de sols comme convenu lors de la dernière réunion, et avoir obtenu une remise de 750 euros. Le coût de l'opération s'élève ainsi à 4.430 euros HT au lieu de 5.180 euros HT. Les travaux de sondages seront réalisés ce mercredi 25 septembre.

Par ailleurs, une demande de subvention au titre du plan régional de relance a été faite auprès du Conseil Régional d'Alsace pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place de la semaine de quatre jours et demi avait été repoussée à la rentrée 2014. Madame Angèle GLOECKLER estime qu'il faudrait déjà réfléchir au problème et pouvoir émettre quelques propositions vers la fin d'année 2013.

DEGROUPEMENT

Le Maire informe que la commune de Bourgheim a été dégroupée par l'opérateur Free.

DATES A RETENIR

Le Rallye de France Alsace passera sur le ban communal le vendredi 4 octobre.

Une soirée « Vin nouveau » sera organisée le 12 octobre par le Syndicat Viticole au profit de l'Association « Théo et Corentin ».

Le Comité des Fêtes organisera la marche de la Saint Martin le 09 novembre.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Procès-verbal certifié conforme
Le Maire,
Jacques CORNEC